

*Les subsides*

Tant qu'on ne portera pas une attention particulière au problème des disparités régionales, rien ne changera. Nous avons adopté des programmes spéciaux, dont certains ont donné des résultats positifs et d'autres non. Au lieu d'aborder de façon théorique ce sujet très pratique, permettez-moi d'examiner certains problèmes qui se posent dans la région de l'Atlantique, et particulièrement en Nouvelle-Écosse.

Si la Nouvelle-Écosse doit se développer, ce doit être grâce aux industries primaires et aux ressources de la région, et en utilisant les moyens des habitants de la Nouvelle-Écosse. Il faudra à cette fin mettre en valeur les secteurs primaires comme la pêche, les forêts, l'agriculture et l'énergie. Même si nous ne fermons pas la porte définitivement à l'industrie de fabrication, nous avons généralement mieux réussi dans le secteur primaire. Lorsque je parle d'énergie, cela englobe, bien entendu, les mines de charbon ainsi que les importants gisements sous-marins qui doivent être exploités à l'avenir.

Voyons un peu les pêches. Les pêches de l'Atlantique représentent une industrie viable et même lucrative. Mais que s'est-il passé? Pour une raison inconnue, malgré la pénurie mondiale d'aliments protéinés et le prix élevé de la viande rouge sur les marchés mondiaux, il semble difficile de commercialiser le poisson. Qui en est responsable? Est-ce le pêcheur de Peggy's Cove ou d'Indian Harbour, dans la circonscription fédérale de Halifax-Ouest? Non, c'est au ministère des Pêches et des Océans qu'il incombe de s'occuper de ce genre de problème. Seul ce ministère, aidé du ministère des Affaires extérieures, par l'entremise du ministre chargé du Commerce international (M. Regan) et d'autres organismes, doit résoudre ce problème.

Un problème encore plus crucial se pose actuellement dans le secteur des pêches. Premièrement, il y a la réorganisation qui vient juste d'être terminée mais dont les résultats ne sont pas encore connus. Cela provoque des bouleversements. En outre, le gouvernement du Canada a saisi la Cour internationale de La Haye de la question de la compétence à l'égard du banc Georges. Je viens d'assister à une réunion du comité permanent des pêches et des forêts. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans quelle autre solution s'offrirait à nous au cas où le Canada perdrait son procès devant la Cour internationale. Même si ce n'est pas ce qu'il cherche à faire, il n'en demeure pas moins que le gouvernement du Canada joue devant la Cour internationale avec l'avenir des pêcheries de la Nouvelle-Écosse. Il porte les ressources de la pêche de la Nouvelle-Écosse devant la Cour internationale de La Haye et refuse de nous dire ce qui se passera s'il en sort perdant. N'importe quel avocat vous dira qu'à la suite d'un procès, on perd ou on gagne. C'est un exemple des problèmes auxquels nous nous heurtons. Voilà un secteur viable en pleine réorganisation et le gouvernement prend le risque de perdre l'une de ses richesses les plus importantes, qui représente plus de 100 millions de dollars en prises de poisson. Cette question mérite d'être examinée de près. Si l'on veut que les pêches de l'Atlantique soient réorganisées et deviennent rentables, es réserves de poissons du banc Georges sont indispensables.

Je voudrais parler maintenant d'un autre secteur qui a besoin de l'aide fédérale immédiatement, et non dans un mois ou deux. Il s'agit des houillères du Cap-Breton. En 1967, le Parlement du Canada a créé la Société de développement du Cap-Breton. Le gouvernement a décidé de prendre en charge

les charbonnages. La plus importante mine de l'île du Cap-Breton, la houillère sous-marine n° 26, a fermé par suite d'un incendie, le 5 avril 1984. Elle n'a pas été rouverte et 1,200 mineurs sont sans travail, de même que des milliers d'autres travailleurs dont l'emploi dépend de l'exploitation de la mine.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley) n'a pas précisé quelle mesure il entendait prendre pour faire rouvrir cette mine, ce qui est peut-être matériellement impossible à ce moment-ci, ou pour qu'une autre soit mise en exploitation. Il est curieux que cette question soit débattue à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse par les collègues provinciaux des libéraux fédéraux. Ils demandent ce que fera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, alors que c'est là une question de compétence fédérale. Le gouvernement canadien a pris en charge les charbonnages du Cap-Breton. Je vois que le ministre vient de faire son entrée à la Chambre. Je dis que cela relève du gouvernement fédéral par l'entremise de son agent, la Société de développement du Cap-Breton. Il doit s'en charger tout comme il l'a fait de la société de Havilland dans l'industrie aéronautique, et il doit agir maintenant. Des sommes considérables sont en jeu et il lui faudrait en déboursier encore, mais il en a déboursé infiniment plus pour des entreprises comme de Havilland, l'aéroport de Mirabel et bien d'autres. La Nouvelle-Écosse veut sa part des fonds nationaux qui sont ainsi dépensés.

Nous financerons des projets spéciaux de développement de la région de l'Atlantique en mettant fin à une partie du gaspillage qui se fait à l'heure actuelle. Permettez-moi de n'en citer qu'un petit exemple. Le gouvernement canadien a accordé une subvention de 7.3 millions de dollars à la société Atlantic Container Express pour expédier des marchandises depuis le port de Montréal au détriment du port de Halifax. Le plus triste, c'est qu'il y a à peine un an, le gouvernement canadien a versé plus de cinq millions de dollars à l'ancien transporteur, la Newfoundland Steamships Company, pour compenser cette subvention.

Je pourrais parcourir les livres du gouvernement fédéral et trouver des millions de dollars qui sont ainsi gaspillés et qui pourraient contribuer à rendre la vie plus facile aux Canadiens de la Nouvelle-Écosse s'ils étaient consacrés au développement industriel de cette province et de toute la région de l'Atlantique.

Je veux terminer sur une note d'espoir pour l'avenir. Il a été clairement établi que l'avenir de l'économie canadienne, sa viabilité et la création d'emplois dépendaient de l'expansion du commerce international. Ce n'est vrai nulle part autant que dans la province de la Nouvelle-Écosse, avec son potentiel de production énergétique, d'exportation et de fabrication. Je rappelle à la Chambre que chaque milliard d'exportations crée 17,000 emplois et que le commerce international a connu une remontée spectaculaire. Si nous participons à ce commerce international, nous produisons les emplois dont nous avons besoin. Si nous dirigeons le développement dans la région de l'Atlantique, surtout dans la province de la Nouvelle-Écosse, nous produisons les activités et les emplois qu'il nous faut pour donner aux Néo-Écossais et à tous les Canadiens de la côte atlantique une véritable place dans la Confédération canadienne.